



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 octobre 2023 à 10 h 15 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Jocelyn Blondin et Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, chef de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et monsieur Zahir Ouali, Chef de service – Projets immobiliers, Urbanisme et développement durable.

CP20231003-P1 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Présentation par M^e Véronique Denis et M^e Camille Doucet-Côté.

L'objectif de la présentation est d'obtenir une recommandation en ce qui a trait aux modalités de publication des avis publics municipaux.

Plan de la présentation :

- Objectif de la présentation;
- Mise en contexte;
- État de la situation;
- Scénarios – Options;
- Échéancier;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-GR-2023-001

Adoption d'un Règlement sur les modalités de publication des avis publics.

CP-GR2023-002

Mandater l'administration à poursuivre les démarches en cours en ce qui a trait à l'interprétation de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray demande quels seront les impacts financiers sur les médias locaux et s'ils seront comblés d'une autre façon. Elle suggère de faire de la publicité d'ici le 31 décembre pour information et ensuite, d'évaluer les options pour les autres médias locaux. M^e Denis mentionne que l'obligation minimale est de prévoir une publication sur le site Web dans un règlement, considérant que le seul journal diffusé sur le territoire cesse ses activités, mais que le conseil pourrait choisir des options supplémentaires. Elle ajoute que les coûts de publication seraient exorbitants via le Journal de Montréal ou Le Devoir, seuls journaux qui sont diffusés sur tout le territoire. Le conseil peut toujours décider de continuer à publier dans d'autres journaux locaux en parallèle ou sur divers sites Web. Madame Murray est d'accord avec l'option 1. Elle souhaiterait toutefois que des publications puissent se poursuivre dans le Bulletin d'Aylmer.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il n'y a pas vraiment de choix, puisqu'il n'y aura plus de journaux diffusés sur tout le territoire de la ville. Il demande si l'option du Publisac a été évaluée. M^e Denis mentionne que les vérifications réalisées auprès du MAMH ainsi que les dispositions légales confirment l'obligation de publier dans un journal et non par un autre moyen écrit.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si, pour un avis concernant un secteur, il serait possible de faire un avis écrit ou téléphonique aux citoyens afin de les inciter à consulter le site Web de la ville. Madame Rivard mentionne que les avis sont régis par le CRTC et elle devra vérifier ce qu'on peut faire au niveau des notifications téléphoniques. Pour le site Web de la ville, il est possible de s'abonner à des notifications pour recevoir un message lorsqu'un avis public les concerne.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se dit préoccupée par l'information accessible aux citoyens. Elle comprend l'urgence d'adopter le règlement sur les avis publics, mais mentionne que le comité sur la participation citoyenne n'a pas terminé ses travaux. Elle est en accord avec les recommandations, tant qu'il est possible de modifier le règlement en conséquence du résultat des consultations citoyennes. M^e Denis confirme que le règlement peut être modifié et non abrogé.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* datent de plusieurs années quant à l'obligation de publier sous format papier. Toutefois, plusieurs personnes consultent encore des journaux en format papier. Il est en faveur de demander un jugement déclaratoire à cet effet. Il est d'accord avec l'option 1, temporairement, jusqu'à ce qu'on puisse aller chercher une autre façon pour publier via des journaux en format papier, même s'ils ne couvrent pas tout le territoire. L'objectif est que nos avis publics entrent dans nos communautés, peu importe la façon dont on le fait. M^e Denis confirme que les démarches seront continuées.

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite bien comprendre ce qui est proposé : on vise à faire le minimum, soit publier sur le site Web de la ville. Cela l'inquiète beaucoup, car les citoyens doivent être bien informés et cela est déjà assez difficile. La Ville ne doit pas avoir un rôle passif et nous devons nous assurer que les gens ont accès aux informations. Il aimerait mandater l'administration à aller chercher des moyens additionnels pour s'assurer que les citoyens sont bien informés, ce serait un ajout à la recommandation.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet donne l'exemple de Dtritrus qui rejoint beaucoup de gens. Elle pense que la ville n'a pas de version mobile du site Web de la ville et suggère qu'une application pourrait être une voie envisagée pour Gatineau. Madame Rivard mentionne que les équipes sont déjà à réfléchir sur de nouveaux modes ou applications pour rejoindre les citoyens.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne que son intervention sera hors d'ordre. Il mentionne que ce qui est caché sous cette présentation est le déclin de nos médias locaux. Il trouve la situation des médias locaux préoccupante, car les citoyens ne reçoivent pas l'information et se fient à ce qui est écrit sur les médias sociaux, ce qui n'est pas toujours la bonne information. Il va appuyer la recommandation et toute action pour que les médias locaux continuent à être présents sur le territoire.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne que le règlement est le minimum, mais que la Ville pourra en faire plus : par exemple, ce qui se passe à Aylmer peut être publié dans le Bulletin d'Aylmer et même chose pour ce qui se passe à Buckingham et Masson-Angers.

Les membres sont en accord avec les recommandations. Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement prévoyant des publications sur le site Web de la Ville seront donc inscrits à la séance du conseil municipal du 17 octobre 2023.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 45.

Me Camille Doucet-Côté quitte la rencontre.

Reprise du comité plénier à 11 h.

Madame Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles et monsieur Bruno Desautels, chef de division – Gestion des matières résiduelles, Eau et matières résiduelles se joignent à la rencontre.

CP20231003-P2

ÉCOCENTRE DE L'OUEST

Présentation par madame Chantal Marcotte et monsieur Bruno Desautels, accompagnés de monsieur André Turgeon.

Les objectifs de la présentation sont de :

- faire un bref historique du dossier;
- présenter les recommandations du groupe de travail;
- informer les membres du conseil des prochaines étapes;
- faire entériner la recommandation.

Plan de la présentation :

- Mise en contexte;
 - choix du site;
 - démarche de médiation;
- Rapport de recommandations;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

RECOMMANDATIONS :

CP-SEMR-2023-011

Mandater les services à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail et à réaliser les prochaines étapes en tentant de réduire les délais de réalisation de chacune de ces étapes, voire en concomitance, dans l'objectif de finaliser le projet dans les meilleurs délais possibles.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que les citoyens avaient soulevé des craintes en avril, mais que la démarche de consultation réalisée a permis de mettre en confiance ces derniers. Elle demande par ailleurs si les recommandations du comité de travail sont des conditions essentielles au projet et madame Marcotte explique que certains obstacles pourraient se présenter. Madame Murray est par ailleurs en accord avec la recommandation du comité exécutif, notamment en ce qui a trait aux démarches qui pourront être accélérées.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite remercier monsieur le conseiller Gilles Chagnon pour son implication dans ce projet. Il ajoute qu'un des défis, pour ce type de projet, est l'augmentation de la circulation aux abords des écocentres. Des précisions sont données par madame Marcotte en ce qui a trait aux possibles files d'attente (visées sur le terrain et non dans la rue).

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si un échancier est prévu pour la réalisation des études de circulation vs autres projets de développement à venir, pour le chemin Vanier. Elle demande également si l'Écocentre va occasionner une augmentation de la circulation piétonnière, considérant le manque d'infrastructures pour cette clientèle. Madame Marcotte souligne que la réactualisation de l'étude sur la circulation fera partie des premières études d'avant-projet. Il n'y a par ailleurs pas de circulation piétonnière visée aux abords de l'Écocentre, il s'agit d'un secteur très industriel.

Relativement à la recommandation 2 (diapositive 10), monsieur le conseiller Steve Moran demande quelle sera la superficie visée de l'écocentre et monsieur Desautels fournit des informations. Monsieur Moran demande également la raison pour laquelle tout autre projet serait interdit à cet endroit. Madame Marcotte mentionne que les inquiétudes des citoyens étaient au-delà de la construction d'un Écocentre, d'où la demande de préserver la zone utilisable non utilisée.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne ajoute que le comité exécutif a insisté sur le volet communications, notamment en ce qui a trait à la différence entre un Écocentre et un centre de transbordement. Concernant les délais, monsieur Champagne mentionne que le comité exécutif a également insisté sur une réduction possible des délais.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet soulève le fait que certains produits ne sont pas revalorisables aux écocentres, par exemple le plastique agricole. Elle mentionne qu'il pourrait être intéressant d'évaluer ces possibilités.

Les membres sont d'accord avec la recommandation.

Fin du comité plénier public à 11 h 30.